



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mars 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2007 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour (sect. II).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2007 a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation de 2007 (décision 2007/209 du Conseil).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2007

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. a) Débat thématique :

Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables;

- b) Examen ministériel annuel :

Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud en vue du développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Questions diverses

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :

-
- a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
- a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications;
 - g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - h) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
- a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;

- i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation de 2007, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2007/209 du Conseil).

À sa session d'organisation de 2007, le Conseil a décidé de reporter à sa session de fond de 2007 l'examen du projet d'annexe à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées relatif à l'Organisation mondiale du tourisme (décision 2007/205 du Conseil).

Documentation

Note du Secrétaire général sur la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme (E/2006/70)

A. Débat de haut niveau

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil se livrera à un dialogue de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales lors de son débat de haut niveau.

2. a) **Débat thématique :**

Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables;

b) **Examen ministériel annuel :**

Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables, en vue du débat thématique de la session de fond de 2007 (décision 2007/206 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents; il proposera des considérations théoriques et une orientation générale dans la perspective des débats consacrés à ce thème.

Conformément aux paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 61/16, que le Conseil économique et social devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général. Le Conseil sera saisi d'une note du Secrétaire général sur le thème du débat thématique du débat de haut niveau du Conseil économique et social.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel (décision 2007/207 du Conseil), conformément au paragraphe 155 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et au paragraphe 8 de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et s'inspirera des textes issus de la table ronde préparatoire spéciale du Conseil prévue le 2 avril 2007. Il comportera en outre des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Le Conseil sera également saisi de *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2007*, établie en application des résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1983/50 du Conseil, ainsi que de la partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session (résolution 2006/1 du Conseil).

Le Conseil sera saisi de la partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (décisions 2004/323 et 2007/217 du Conseil).

En outre, au paragraphe 155 du Document final du Sommet mondial de 2005, le Conseil a été chargé de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum de la coopération pour le développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération. Au paragraphe 5 de sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a de plus prié le Conseil d'envisager de lancer le Forum pendant le débat de haut niveau de sa session de fond de 2007, puis, à partir de 2008, de le tenir à New York.

Documentation

Rapport du Secrétaire général destiné au débat thématique

Note du Secrétaire général sur le choix du thème du débat thématique du débat de haut niveau du Conseil économique et social (E/2007/51)

Rapport du Secrétaire général destiné à l'examen ministériel annuel

Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2007

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session

Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15 et Add.1)

B. Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Au paragraphe 103 de sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, une analyse complète du degré d'application de la résolution dans le contexte de l'examen triennal des activités opérationnelles, et de lui faire des recommandations appropriées.

À sa session de fond de 2006, au paragraphe 51 de sa résolution 2006/14, le Conseil a prié le Secrétaire général, dans la perspective de l'examen triennal d'ensemble de 2007, s'agissant de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, de centrer l'analyse sur différents éléments énoncés dans la résolution.

Au paragraphe 22 de sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer son recueil annuel de statistiques des activités opérationnelles établi pour le débat du Conseil en y ajoutant une perspective pluriannuelle, et en intégrant l'information et les statistiques disponibles.

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Secrétaire général, pour que l'évolution du financement des activités de développement et des activités humanitaires des organismes des Nations Unies soit plus compréhensible, d'affiner encore les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies contenues dans son rapport annuel, afin d'encourager les entités des Nations Unies concernées à normaliser de concert les données et les statistiques relatives au financement des activités opérationnelles de développement, notamment à mieux faire la distinction entre les contributions au titre de l'aide humanitaire et les contributions au titre de la coopération pour le développement à long terme qui sont reçues et acheminées par l'intermédiaire des

fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec les organisations dépositaires des informations et des statistiques pertinentes s'il y a lieu (résolution 2006/14 du Conseil, par. 11).

À sa session de fond de 1998, le Conseil a invité le Secrétaire général à prendre des dispositions pour que les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, présentent au Conseil, à sa session de fond annuelle, une brève liste récapitulative des questions dont dépend directement le renforcement de la coordination des activités opérationnelles et sur lesquelles les fonds et programmes demandent au Conseil de se pencher et de formuler des avis, en ce qui concerne en particulier l'examen triennal, et pour que la liste soit assortie, chaque fois que possible, de recommandations (résolution 1998/27 du Conseil, par. 4).

Documentation

Rapport du Secrétaire général relatif à l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/62/74-E/2007/54)¹

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies¹

Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/2007/CRP.1)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera également saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Le Conseil a demandé aux fonds et programmes, par l'intermédiaire de leurs conseils d'administration, de faire figurer dans les rapports annuels qui lui sont destinés : a) une section décrivant brièvement les mesures prises en application des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles; b) une section sur les activités réalisées et les mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles (résolution 1994/33 du Conseil).

Ces rapports comprennent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, tout en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de remplir son rôle de coordination (résolutions 48/162 et 53/192 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil).

¹ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a invité les conseils d'administration et organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées à évaluer régulièrement les progrès accomplis sur la voie de la simplification et de l'harmonisation des règles et des procédures et demandé aux fonds et programmes de faire figurer dans leur rapport annuel au Conseil des informations précises sur les progrès réalisés en la matière (résolution 59/250 de l'Assemblée générale, par. 36, 38 et 39).

Documentation

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2006 ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2007

Rapport annuel commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2007/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2006 (E/2006/34/Rev.1, Supplément n° 14), ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire de 2007 (E/2007/34 (Part I) et E/2007/34 (Part I)/Add.1) et de sa session annuelle de 2007

Rapport annuel de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil (E/2007/6)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses sessions de 2006 (E/2007/36, Supplément n° 16)

Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2006

c) Coopération Sud-Sud en vue du développement

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa quinzième session (A/62/39, Supplément n° 39) (résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale)¹

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous

À la reprise de sa session de fond de 2006, dans sa décision 2006/274, le Conseil a adopté le thème suivant pour le débat qu'il consacrerait lors de sa session de fond de 2007 aux questions de coordination : « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous ».

À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil a décidé de s'acquitter de ses responsabilités de supervision du suivi du Sommet à l'échelle du système dans le cadre de l'examen de l'application et du

suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies auquel il procède chaque année dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination sur la base d'une approche thématique et à partir d'un programme pluriannuel, conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat consacré aux questions de coordination

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 6, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour)¹

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

À sa session d'organisation de 2007, le Conseil a décidé ce qui suit : a) le débat consacré aux affaires humanitaires pendant sa session de fond de 2007 aura pour thème le « renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies grâce à l'amélioration de l'efficacité de l'aide humanitaire axée sur les besoins »; b) il organisera deux tables rondes, qui auront pour thème : i) l'utilisation de moyens militaires dans le cadre des secours en cas de catastrophe naturelle; ii) le financement des opérations humanitaires axé sur les besoins, y compris le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (décision 2007/211 du Conseil).

À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale :

- Dans sa résolution 61/132, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2007, du renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien;
- Dans sa résolution 61/134, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2007, un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (voir aussi la résolution 2006/5 du Conseil);
- Dans la même résolution, a prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

D'autre part, conformément à la résolution 1983/46 du Conseil, le Secrétaire général fait annuellement rapport au Conseil oralement sur l'état de l'assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies¹

Rapport détaillé du Secrétaire général sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires¹

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien » (A/61/699-E/2007/8 et Add.1)

E. Questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale, rapport qui devrait aussi rendre compte du travail accompli par les commissions techniques en 2007, y compris les mesures prises pour donner suite à la résolution 2006/44 du Conseil, et être soumis à ce dernier pour examen à sa session de fond de 2007 (résolution 2006/44 du Conseil). Le rapport comportera en outre un chapitre consacré à la mise en œuvre de la décision 2006/251 du Conseil concernant l'initiative du Secrétaire général visant à lancer l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour).

À la reprise de sa session d'organisation de 1999, le Conseil a invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à lui transmettre tous les quatre ans, à compter de 1999, un rapport établi par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, mettant l'accent sur ses liens avec le suivi coordonné et intégré des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet assuré par le système des Nations Unies (décision 1999/212 du Conseil).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour)¹

Note du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) transmettant le rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Dans sa résolution 58/230, l'Assemblée générale a prié le Président du Conseil de renforcer, grâce à des échanges réguliers, l'interaction entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions d'organisation liées au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le contexte des préparatifs de la réunion de haut niveau avec ces institutions (New York, 16 avril 2007), en tenant compte de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et de la résolution 2003/47 du Conseil économique et social, et de rendre compte au Conseil à ce sujet (voir aussi la résolution 2006/45 du Conseil).

Documentation

Résumé, présenté par le Président du Conseil, des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/41, le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre un rapport annuel sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Ce rapport est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil, conformément au paragraphe 111 du Programme d'action (voir aussi la décision 2001/320 du Conseil).

À sa soixante et unième session, dans sa « Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action », l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social à continuer de faire en sorte que l'état de la mise en œuvre du Programme d'action soit examiné chaque année et qu'il soit tenu compte des résultats concrets et quantifiables obtenus au regard des objectifs convenus (résolution 61/1 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur ses travaux en 2006.

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-septième session (New York, 11 juin-6 juillet 2007, comportera les observations du Comité suite à son examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2006 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16, Supplément n° 16)

b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 1988/77 du Conseil et 58/269 de l'Assemblée générale).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir les fascicules pertinents du document A/62/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Président du Conseil économique et social de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique et a prié le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il déploie pour assurer le relais entre les besoins des États Membres et les activités du Secrétariat. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2007, des mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale, ainsi que des conclusions du Groupe de travail et de l'évaluation de ses travaux et de son mandat (résolution 2006/35 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et l'évaluation de ses travaux et de son mandat

d) Programme d'assistance à long terme à Haïti

À sa session de fond de 2006, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial sur Haïti jusqu'à sa session de fond de juillet 2007 et a prié le Groupe consultatif spécial sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations s'il l'estime nécessaire, à sa session de fond de 2007 et décidé que le bilan des travaux du Groupe consultatif sera dressé à la session de fond de 2007, et que la possibilité de proroger son mandat sera étudiée après que le Conseil aura examiné son rapport, et au vu de la situation en Haïti à cette date, compte dûment tenu de la création de la Commission de consolidation de la paix (résolution 2006/10 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe consultatif spécial sur Haïti

e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2007, un rapport sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (résolutions 2006/9 et 2006/36 du Conseil).

À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale a encouragé le Conseil à continuer de veiller à ce que la prise en compte d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes fasse partie intégrante de ses travaux et de ceux de ses organes subsidiaires, notamment par l'application de ses conclusions concertées 1997/2 et de sa résolution 2004/4 et salué la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu en 2006, dans laquelle est notamment soulignée la nécessité d'avoir constamment recours à une stratégie d'intégration des questions de parité pour créer un environnement propice à la participation des femmes au développement, et demandé à toutes les parties prenantes de s'attacher à tenir pleinement compte du principe de la parité dans l'application de la déclaration (résolution 61/145 de l'Assemblée générale) (voir aussi le paragraphe introductif du point 14 a) de l'ordre du jour).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes du système des Nations Unies, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités (voir aussi le paragraphe introductif du point 14 a) de l'ordre du jour)

f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

À sa session de fond de 2006, le Conseil a pris note du quatrième et dernier rapport du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et de l'initiative du Secrétaire général visant à lancer l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport annuel qu'il lui présentera des informations sur les activités de l'Alliance (décision 2006/251 du Conseil) (voir dans le paragraphe introductif du point 6 de l'ordre du jour les annotations relatives à la mise en œuvre de la décision 2006/251 du Conseil sur l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 8, 13 et 14 de l'ordre du jour)¹

g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session de fond de 2006, le Conseil a engagé la communauté internationale à continuer de soutenir la Guinée-Bissau et, à ce sujet, a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de 2007 (résolution 2006/11 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

h) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de fond de 2007, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme commun en collaboration avec les autres organismes et organes compétents du système des Nations Unies, qui devrait comprendre des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de sida, ainsi que sur les décisions, recommandations et conclusions du Conseil de coordination du Programme postérieures à la session de fond tenue par le Conseil en 2005.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (résolution 2005/47 du Conseil)

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Le Conseil devra approuver son calendrier de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2008 et 2009 (décision 52 (LVII) du Conseil).

Documentation

Projet de calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2008 et 2009

Lettre du Président du Comité des conférences au Président du Conseil

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265, rapport qui devrait aussi rendre compte du travail accompli par les commissions techniques en 2007, y compris les mesures prises pour donner suite à la présente résolution (résolution 2006/44 du Conseil) (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 13 et 14 de l'ordre du jour).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 7 f), 13 et 14 de l'ordre du jour)

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

Dans sa résolution 61/135 sur l'assistance au peuple palestinien, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/37 sur l'appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial au sujet de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux

pays et aux peuples coloniaux et de lui faire rapport à ce sujet, et a prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution 2006/37, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa session de fond de 2006 (voir aussi résolution 61/145 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien¹

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/62/65)

10. Coopération régionale

Le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Un chapitre du rapport sera consacré à la question de l'aspect régional des thèmes retenus pour le débat de haut niveau² du Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 (décision 2007/217 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

À sa session de fond de 2005, le Conseil a demandé aux Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe de continuer à participer activement au suivi du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et de lui faire rapport à sa session de fond de 2007 (résolution 2005/34 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15 et Add.1)

Évolution économique dans les pays de la Commission économique pour l'Europe (E/2007/16)

² Le débat thématique est consacré au « renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables », et l'examen ministériel annuel porte sur le « renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ».

Aperçu de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2007 (E/2007/17)

Résumé de l'étude sur *La situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2007* (E/2007/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives en 2006-2007 (E/2007/19)

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2006-2007 (E/2007/20)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par les Secréaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur les études et les activités réalisées en 2005 et 2006 dans le cadre du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2007/21)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/43, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de sa résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

Documentation

Note du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2006/43 du Conseil¹

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31, le Conseil examinera le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2007 (New York, 22 janvier-2 février et 14-18 mai 2007) et se prononcera sur les recommandations qui y figurent. Les dates et l'ordre du jour provisoire de la session de 2007 du Comité ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2006/226.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007 [E/2007/32 (Part I et Corr.1 et Part II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/44, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265, rapport qui devrait aussi rendre compte du travail accompli par les commissions

techniques en 2007, y compris les mesures prises pour donner suite à la résolution 2006/44, et être soumis au Conseil pour examen à sa session de fond de 2007 (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 8 et 14 de l'ordre du jour).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 7 f), 8 et 14 de l'ordre du jour)¹

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session (New York, 30 avril-11 mai 2007). L'ordre du jour provisoire et la documentation de la quinzième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2006/228.

À sa session de fond de 2007, le Conseil a décidé de renvoyer à sa session de fond de 2007 l'examen de la recommandation contenue dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session dans laquelle il est préconisé d'inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés (décision du Conseil 2006/265).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (New York, 20-24 mars 2006) et sur sa neuvième session (New York, 19-23 mars 2007).

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de fond de 2007, sur les travaux de l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (résolution 2005/42 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session (E/2007/29, Supplément n° 9)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses huitième et neuvième sessions (E/2006/33, Supplément n° 13 et E/2007/33, Supplément n° 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (E/2007/61)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dixième session (Genève, 21-25 mai 2007). L'ordre du jour provisoire et la documentation de la dixième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2007/208.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dixième session (E/2007/31, Supplément n° 11)

c) Statistique

Le Conseil examinera le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-huitième session (New York, 27 février-2 mars 2007). L'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-huitième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2006/232.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-huitième session (E/2007/24, Supplément n° 4)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (décision 2006/247 du Conseil).

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt et unième session (Nairobi, 16-20 avril 2007) (résolution 56/206 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2007/58)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)¹

e) Environnement

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session ordinaire (Nairobi, 5-9 février 2007) (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 61/205 de l'Assemblée générale).

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire les années impaires et en session extraordinaire les années paires (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et pour l'environnement. Ce rapport est présenté à l'Assemblée générale tous les trois ans, par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 39/229 de l'Assemblée générale et résolution 2004/55 du Conseil économique et social)¹.

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session ordinaire

Rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et pour l'environnement

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session (New York, 9-13 avril 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarantième session de la Commission dans sa décision 2006/233.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarantième session (E/2007/25, Supplément n° 5)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session (New York, 9-13 avril 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la sixième session du Comité dans sa décision 2006/47.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session (E/2007/44, Supplément n° 24)

h) Coopération internationale en matière fiscale

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa deuxième session (Genève, 30 octobre-3 novembre 2006). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la deuxième session du Comité dans sa résolution 2006/48.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa deuxième session (E/2006/45, Supplément n° 25)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session (New York, 16-27 avril 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de cette session dans sa décision 2006/255.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session (E/2007/42, Supplément n° 22)

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

À sa session de fond de 2000, le Conseil, dans sa décision 2000/32, a réaffirmé l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, le cas échéant, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui

rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux difficultés économiques particulières de ces États. Le Conseil a décidé aussi de poursuivre l'examen de la question, dans le cadre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi la résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

k) Cartographie

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, 18-22 septembre 2006) (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil et décision 2004/304 du Conseil).

Documentation

Rapport sur les travaux de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

l) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (New York, 26 février-9 mars 2007) (résolution 42/178 de l'Assemblée générale et résolution 1987/24 du Conseil) (voir aussi le paragraphe introductif du point 14 a) de l'ordre du jour).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2005/27, Supplément n° 7)

m) Transport de marchandises dangereuses

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre un rapport au Conseil économique et social en 2007 sur la mise en œuvre de la résolution 2005/53, des recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2007/53)

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

À sa session de fond de 2006, dans sa résolution 2006/44, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des

grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265, rapport qui devrait aussi rendre compte du travail accompli par les commissions techniques en 2007, y compris les mesures prises pour donner suite à la présente résolution, et être soumis au Conseil pour examen à sa session de fond de 2007 (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 8 et 13 de l'ordre du jour).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale et de la décision 2006/251 du Conseil (voir aussi les paragraphes introductifs des points 4, 6, 7 f), 8 et 13 de l'ordre du jour)¹

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (New York, 26 février-9 mars 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante et unième session de la Commission dans sa décision 2006/235 (voir aussi le paragraphe introductif du point 13 l) de l'ordre du jour).

Le Conseil sera saisi également du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes du système des Nations Unies, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités (voir aussi les annotations relatives au rapport dans le paragraphe introductif du point 7 e) de l'ordre du jour).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Le Conseil sera saisi par ailleurs du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa quatrième session. L'Institut est régi par le Conseil exécutif qui fait rapport annuellement au Conseil (résolutions 1998 (LX) et 2003/57 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2007/27, Supplément n° 7)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes du système des Nations Unies, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités (résolution 61/145 de l'Assemblée générale et résolutions 2006/9 et 2006/36 du Conseil) (voir aussi le paragraphe introductif du point 7 e) de l'ordre du jour)

Note du Secrétaire général sur les résultats des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa quatrième session

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session (New York, 7-16 février 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2006/238.

À sa session de fond de 2006, le Conseil a prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du module intitulé « La jeunesse dans l'économie mondiale » du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session et au Conseil économique et social à sa session de fond en 2007, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session, des informations sur la mise en œuvre de la résolution 2006/15 sur la promotion de l'emploi des jeunes, notamment sur les progrès accomplis par le Réseau pour l'emploi des jeunes (voir aussi la résolution 60/2 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2007/26, Supplément n° 6)

Lettre datée du 8 janvier 2007 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/11)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session (Vienne, 23-27 avril 2007). L'ordre du jour provisoire et la documentation de la seizième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2006/239.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa seizième session (E/2007/30, Supplément n° 10)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session (Vienne, 13-22 mars 2006). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission dans sa décision 2006/241.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur ses activités en 2006.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquantième session (E/2007/28, Supplément n° 8)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2006 (E/INCB/2006/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement un rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du Statut du Haut-Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Lettre datée du 8 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2007/11)

f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

À sa soixante et unième session, dans sa résolution 61/149, l'Assemblée générale a décidé qu'elle-même, en raison du rôle qu'elle joue dans la formulation des politiques, et le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, et conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et la résolution 50/227 de l'Assemblée, en date du 24 mai 1996, constitueraient, avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme serait chargé d'un rôle central, pour ce qui est de contrôler la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par le système des Nations Unies et de leur fournir des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions (Genève, 1^{er}-19 mai 2006 et 6-24 novembre 2006) (résolutions 1988 (LX) et 1985/17 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions (E/2007/22, Supplément n° 2)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session (New York, 14-25 mai 2007). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la sixième session de l'Instance dans sa décision 2006/272.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session (E/2007/43, Supplément n°23)

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

À sa session de fond de 2004, le Conseil a prié le Secrétaire général de porter la résolution 2004/9 sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination à l'attention de tous les gouvernements et de toutes les organisations et commissions techniques internationales compétentes afin de recueillir les observations qu'elle aura suscitées, ainsi que toute autre information pertinente et de lui présenter un rapport à sa session de fond de 2007.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination

15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Dans sa résolution 60/214, l'Assemblée générale a décidé que le paragraphe 5 de l'article IV du statut de l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) devait être amendé de sorte que les rapports biennaux sur les activités de l'École soient présentés au Conseil et non à l'Assemblée générale.

Documentation

Rapport de l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)